

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^o,
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Juillet 1874.

Chronique générale.

Cette semaine a été marquée par deux événements importants : le rejet du projet de loi de M. Magne et la lecture du rapport de M. de Ventavon sur les propositions constitutionnelles.

Après la non adoption de l'amendement de M. Joubert, tendant à augmenter le sel d'un décime, l'honorable ministre devait venir à la tribune défendre son propre projet ; il l'a fait avec sa clarté et sa méthode habituelles. Malheureusement, il avait à lutter contre le parti-pris de l'Assemblée, et il a échoué. A l'issue de la séance, il a immédiatement remis sa démission au Président de la République, qui l'a acceptée.

M. de Ventavon a ensuite donné lecture de son rapport sur les lois constitutionnelles, rapport dont les termes avaient été définitivement arrêtés le jour même dans le sein de la commission des Trente.

Ce rapport conclut à l'adoption d'un projet en cinq articles portant que le maréchal continuera à exercer les pouvoirs à lui conférés par la loi du 20 novembre, partageant les attributions législatives entre deux Chambres, investissant le maréchal du droit de dissolution, proclamant à nouveau la responsabilité ministérielle et n'autorisant la révision des lois constitutionnelles que sur la proposition du maréchal.

Nous ne pouvons croire que ces principes soient adoptés. La discussion, du reste, s'ouvrira lundi, et nous ne tarderons pas à être fixé sur la possibilité de donner au Septennat « des institutions définies ».

On a distribué une proposition de loi de M. Margaine ainsi conçue :

« Dans le cas de la constitution d'une seconde Chambre, quels que soient son titre et ses attributions, les membres de cette seconde Chambre, dont la nomination appartiendra au pouvoir exécutif, ne pourront être pris parmi les membres de l'Assemblée nationale, si ce n'est un an après la date de la dissolution de l'Assemblée ou de la démission du député. »

Si, comme il est permis de le croire, aucune des propositions constitutionnelles dont l'Assemblée est actuellement saisie, et qui seront mises en discussion la semaine prochaine, n'était adoptée, ces honorables députés proposeraient à l'Assemblée de se proroger immédiatement jusqu'au mois de novembre et d'ajourner à cette époque l'examen de la question de dissolution.

Ils comptent, dans l'intervalle, amener le centre gauche et une partie de la gauche républicaine, au sein de laquelle se manifeste déjà de nombreuses défaillances, à se jeter, en désespoir de cause, dans le septennat républicano-orléaniste.

Ce plan est peut-être fort habile, mais il est à coup sûr peu patriotique.

Au point où elle en est arrivée, au point où elle s'est mise d'elle-même, — et certes ce n'est pas nous qui l'avons poussée dans la voie des questions constitutionnelles, — l'Assemblée n'a plus d'autre alternative que de constituer immédiatement ou de se dissoudre immédiatement.

Un rendez-vous solennel a été pris par cinq des fractions les plus considérables dont elle se compose pour donner, à jour fixe, une constitution définitive au pays.

Si, le jour du rendez-vous, aucune d'elles n'est en mesure de tenir ses engagements, il faut qu'elles se résignent à remettre aux mains de leurs mandataires, un mandat qu'elles sont impuissantes à remplir.

Le pays attend, il attend depuis trop longtemps ; il serait impolitique et dangereux de prolonger encore son impatience. Constitution ou dissolution : l'Assemblée n'a plus le choix qu'entre ces deux termes. Tout nou-

vel ajournement serait un véritable acte de lèse-nation.

L'extrême gauche, elle aussi, paraît-il, a son plan, non moins habile, beaucoup plus dangereux que celui du centre droit, et que nous dénonçons à ceux des membres de ce dernier groupe qui pourraient être tentés de se rallier à la proposition Casimir Périer. L'extrême gauche votera l'article 1^{er} de cette proposition, qui est ainsi conçu :

« Le gouvernement de la République française se compose de deux Chambres et d'un Président, chef du pouvoir exécutif. »

Après quoi, abandonnant à leur impuissance le centre gauche et la gauche républicaine dont elle est l'appoint nécessaire, elle se refusera à voter aucun des autres articles de la proposition, et présentera immédiatement une demande de dissolution. De la sorte, se disent les radicaux, la République, décrétée par cette Assemblée, sera organisée par l'Assemblée prochaine, où nous sommes sûrs d'une majorité énorme.

Avis aux indécis du centre droit, du groupe Pradié et autres, qui se bercent de l'illusion de « tenir » la République, d'en faire un gouvernement d'ordre et de liberté. de l'entourer de toutes les garanties conservatrices désirables, etc.

Le Gouvernement poursuit lentement son œuvre de réorganisation et de réforme.

Il y a quelque temps, nous annoncions la nomination de deux commissions, chargées de préparer, l'une un projet de loi sur le droit de réunion, l'autre un projet de loi sur la presse. Aujourd'hui, le *Journal officiel* nous annonce la nomination d'une troisième commission, chargée de réviser la législation sur les services militaires. La chose, d'ailleurs, en vaut la peine.

Les progrès qui se sont réalisés, depuis la loi organique du 10 juillet 1874, dans la puissance et la rapidité des moyens de transport, dans la justesse du tir et la portée des

armes à feu, ont amené, dans l'art de la fortification, dans les procédés d'attaque et de défense des places, des changements tels, que l'on peut être fondé à considérer comme ne répondant plus à la situation présente, des règles datant d'avant les guerres de la fin du siècle dernier, et basées sur les distances auxquelles les projectiles de l'artillerie pouvaient avoir alors une action efficace, ou sur le temps qu'il fallait pour réunir devant une place le matériel nécessaire pour en faire le siège.

N'y aurait-il pas lieu par exemple d'augmenter les distances auxquelles la surveillance de l'autorité militaire doit s'étendre en tout temps sur les travaux susceptibles de nuire à la défense, en avant de certains ouvrages exposés aux premières tentatives de l'ennemi ?

Par contre, ne serait-il pas possible de rendre moins absolues quelques-unes des anciennes prohibitions, autour de certaines enceintes de villes, protégées au loin par une ceinture de forts extérieurs ?

Ce sont là deux graves questions que la commission, et l'Assemblée après elle, résoudreont, nous l'espérons, au mieux des intérêts de la défense et des particuliers.

A propos de la triste figure faite par M. Gambetta en réponse à M. Charreyron, qui a prouvé que l'ex-dictateur avait bien réellement traité l'Assemblée de *cadavre*, le *Journal de Paris* administre à M. Gambetta la correction suivante, bonne à citer :

« L'homme qui a commis cette action a cependant disposé en maître absolu, l'espace de cinq mois, du sort de la France. »

» M. Gambetta a été plus maître de nos destinées, dans le cours de sa dictature, que ne l'avaient jamais été Louis XIV ou Napoléon I^{er}.

» Il a commandé en chef aux armées de terre et de mer. Il a envoyé par milliers ses compatriotes à la mort ; il a disposé de la fortune du pays ; il a contracté des emprunts ; il a menacé la Banque de France

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSÉ TORRÈS LE CHARBONNIER.

Il y a presque toujours, dans une ville quelconque, un homme qui, parti de rien, a fait honnêtement une grande fortune, et qui, pour cette raison, est devenu tout de suite légendaire. Les gens du pays le citent avec orgueil aux étrangers ; sans doute comme un glorieux échantillon de la race à laquelle ils sont fiers d'appartenir eux-mêmes.

Il y a une quinzaine d'années, l'« homme populaire » de Valence était José Torrès ; son nom était dans toutes les bouches.

Déjà, pendant le dernier relais de la diligence, le conducteur, homme fier et taciturne, qui ne disait pas trois mots en trois lieues, avait daigné me montrer, dans un joli vallon, un petit château moderne, et me dit :

José Torrès ! Comme je ne comprenais pas tout ce que voulait dire ce nom, j'étais à la volée comme celui du Cid ou de don Quichotte, le conducteur s'était renversé en arrière et m'avait enveloppé de la tête aux pieds d'un regard de souverain mépris.

Le drôle en guenilles qui daignait porter ma valise du bureau de la diligence à l'hôtel de l'Ange s'arrêta sans façon pour boire à une borne-fontaine ; il me fit observer, entre deux gorgées, que cette fontaine, comme toutes celles du même genre que je verrais dans Valence, avait été édiflée aux frais de José Torrès, à l'occasion de la naissance de son petit-fils. — Et dire, ajouta-t-il en essuyant les lèvres du revers de sa main, que cet homme si riche a été un simple charbonnier, dans son temps !

Arrivé à l'Ange, je fis à mon hôte les questions d'usage sur la ville, les monuments, les environs. Cet homme était encore plus fier que les autres de la gloire de José Torrès. Au milieu des renseignements qu'il me donnait, José Torrès apparaissait tout à coup, de la façon la plus inattendue, au

bout d'une avenue, au tournant d'une rue, au sommet d'un monument.

Dès le premier soir, j'étais aussi excédé du nom de José Torrès le Riche, que le paysan de la légende l'était du nom d'Aristide le Juste. Lui, le paysan, tailla dans le vif et exila son homme pour s'en débarrasser une bonne fois. Je ne pouvais pas exiler le mien, mais je résolus de percer à jour cette légende qui m'enveloppait de toutes parts, et qui menaçait de gêner mon séjour à Valence. Le meilleur moyen, c'était de « pousser droit au monstre », ou, en termes moins tragiques, de faire la connaissance de l'ancien marchand de charbon, de le voir, de lui parler, de le questionner. Ce parti une fois pris, je soufflai ma bougie, et je m'endormis plus tranquille.

N'ayant point d'amis pour me servir d'intermédiaires, je fus forcé de me présenter moi-même. José Torrès était un beau vieillard, d'un extérieur très-simple et d'une physionomie avenante. Il me reçut dans un cabinet de travail décoré avec beaucoup de goût. Il lisait, quand j'entrai, un numéro de

la *Revue des Deux-Mondes*. Derrière son fauteuil, au-dessus de sa tête, j'aperçus un croquis signé d'un nom devenu célèbre. Ce croquis représentait un marchand de charbon occupé à peser sa marchandise, à côté de sa petite voiture.

Quand on s'est représenté les gens d'une certaine façon et qu'on s'est figuré d'avance comment on les aborderait, on est tout désappointé de les trouver autres qu'on ne se les était représentés, on manque son entrée.

Je manquai la mienne. J'étais venu avec l'idée de mettre sur la selle et de confesser ce charbonnier parvenu ; il me sembla dès l'entrée que c'était moi qui étais sur la selle ; je me demandai, un peu tard, de quel droit je dérangeais cet honnête homme pour satisfaire une banale curiosité. J'hésitai, je balbutiai, je fis des phrases, bref je fus pitoyable.

Il m'écouta d'abord avec une attention polie, puis il sourit d'un sourire un peu moqueur ; et après m'avoir laissé patauger en mauvais espagnol pour me punir de mon

de la briser ; il a enfin posé sa main sur la bouche du pays et arrêté pendant cinq mois toute manifestation de la volonté nationale.

» Cet homme était cependant ce que nous le voyons aujourd'hui, léger, excessif, intempérant, étourdi.

» Certes, ce sera pour l'histoire un sujet de surprise profonde que la dictature de M. Gambetta ait pu s'établir dans les circonstances tragiques où elle s'est établie, et durer jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'épuisement de la France. »

La nouvelle *Lanterne* de Rochefort se publie à Londres et a pour titre : *Rochefort Chronique*. Le premier numéro de cette œuvre est parvenu hier matin en France, soigneusement dissimulé dans les plis d'un journal bien inoffensif, le journal des forestiers (*The Foresters Journal*). Il est bon de porter ce fait à la connaissance des fonctionnaires chargés de veiller à la propreté et à l'assainissement de la ville de Paris.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Les journaux parisiens qui font ordinairement écho aux gazettes bismarckiennes, avaient relevé avec trop d'empressement les insinuations de cette presse contre les catholiques au sujet de la tentative de Kissingen.

Les dépêches inspirées par M. de Bismark s'étaient hâtées, pour ne point perdre le bénéfice de l'égratignure du célèbre chancelier, de dire que l'auteur de l'attentat était membre de l'Union des Ouvriers catholiques à Salzwedel.

En réponse à cette assertion, la *Gazette de Cologne* publie une lettre du président des associations catholiques d'ouvriers en Allemagne, attestant qu'il n'existe pas d'association de ce genre à Salzwedel.

Ce premier démenti rend bien suspect l'attentat de Kissingen et surtout le caractère que lui a donné la presse officieuse d'outre-Rhin.

Le *Tagblatt* de Magdebourg dit que l'auteur de l'attentat contre le prince de Bismark, Edouard Kullmann, a été condamné en 1873 à un emprisonnement pour coups de couteau et ajoute qu'il avait plusieurs fois exprimé l'intention de se rendre à Berlin pour tuer le chancelier de l'empire.

On écrit de Metz à la *Gazette de France* :

« Le drapeau tricolore qui se trouvait sur notre cathédrale n'existe plus depuis ce matin. C'est un enfant de Metz, M. Demange, peintre, rue des Jardins, 45, qui, pour quelques thalers, s'est chargé de faire disparaître ce dernier vestige français. Notre population a été péniblement impressionnée de ce fait, et le nom de Demange restera historique. »

manque de franchise, il me dit, dans un français pour le moins aussi pur que le mien : « Jeune homme, il faut toujours aller droit au but ; c'est le plus simple et le plus sûr, de beaucoup. Ne perdez pas en circonlocutions votre temps, qui doit être précieux. » (Attrape ! me dis-je, c'est bien fait : aussi, qu'es-tu venu faire dans cette galère ?) « Au fond, continua-t-il, voici le fait. Les gens d'ici vous ont assassiné de leur José Torrés, vous vous êtes dit : « Je ne serai pas venu à Valence sans voir de mes yeux » cette huitième merveille. » La huitième merveille est devant vous, toute prête à vous raconter sa légende. Est-ce bien cela ? »

Je rougis jusqu'aux oreilles ; car, en effet, « c'était bien cela », et moi qui m'étais cru si fin diplomate !

Cet homme avait un esprit très-distingué et un bon sens extraordinaire : aussi ses jugements sur les hommes et sur les choses avaient un tour tout particulier. Il n'avait rien du parvenu, ni les manies, ni la vanité, ni le langage, ni les préjugés. Il me mit tellement à mon aise que j'osai lui dire : « Je

Le mouvement socialiste prend des proportions tellement inquiétantes dans toute l'Allemagne du Nord, dit la *Patrie*, que le gouvernement de M. de Bismark prend les mesures les plus minutieuses pour le combattre.

Dans toute l'Allemagne, du Rhin à Königsberg, des arrestations sont opérées chaque jour ; des visites domiciliaires ont lieu chez tous ceux soupçonnés de socialisme ; les réunions publiques ne sont autorisées qu'autant que l'on sait que nul socialiste y assistera, et elles sont fermées aussitôt qu'un adepte prend la parole en faveur des doctrines démagogiques.

Dans tout l'empire, les sociétés secrètes se multiplient outre mesure.

Les derniers troubles de Königsberg et de Quednau, si énergiquement réprimés, sont considérés comme n'étant que le prélude d'événements plus graves. On parle de plus de cinq cents arrestations opérées à la suite de ces troubles. En outre de ces deux points, il y a eu de petites émeutes dans plusieurs autres localités. Il a fallu partout l'intervention de la force armée pour faire cesser le désordre.

ITALIE.

Les journaux italiens donnent des détails circonstanciés sur les troubles qui ont eu lieu à Rimini, à Pise, à Cervia, Faenza, Forli, etc. Ces désordres, peu graves du reste, et qui paraissent aujourd'hui complètement réprimés, ont eu pour cause la cherté des céréales en général, et en particulier du pain. A Rimini et à Pise, il y a eu quelques boulangeries de pillées.

ESPAGNE.

Bourg-Madame, 16 juillet.

Le général Saballs est toujours à Ajà, à trois kilomètres de Puyceda. Un combat est inévitable entre les troupes carlistes et les colonnes de secours envoyées à Puyceda. Ces colonnes doivent suivre la route où sont postés les carlistes. Le général Saballs attend l'issue de ce combat pour battre en retraite ou pour recommencer l'attaque.

CHINE.

Nous recevons d'Amérique des renseignements sur les violences qu'ont fait subir, à Shanghai, les Chinois aux Européens.

Le consul américain, M. Seward, à la nouvelle du mouvement, avait fait prévenir le commandant du *Yantic*, de la marine des États-Unis, que le feu venait d'être mis au quartier français.

Le capitaine Haulan, à la tête de ses matelots, arrive rapidement sur la place, amenant une mitrailleuse Gatling. Les Chinois étaient en train de faire le siège de la municipalité, dans laquelle quelques Français s'étaient retranchés et se défendaient avec la plus grande énergie. Plusieurs des assaillants avaient déjà été tués, quand apparut le renfort qui venait aux Européens. Les Chinois se dispersèrent sans combat et laissèrent le terrain aux matelots américains et

ne m'étonne plus que vous ayez fait fortune avec de pareilles facultés. »

— Vous pourriez bien vous tromper, me dit-il en souriant. Pour faire fortune, il n'est pas nécessaire de déployer tant de forces que vous croyez. Où en serait le monde, si les gens distingués seuls faisaient fortune. Si je vous disais en détail comment je me suis enrichi, vous verriez qu'il n'y a dans mon affaire ni combinaisons grandioses, ni déploiement de force extraordinaire. Dans la lutte que j'ai eu à soutenir tout jeune, je n'ai pas eu d'autres armes que l'honnêteté, le bon sens et l'esprit de suite. Ces armes-là sont à la portée de tout le monde. J'ai été élevé par des parents très-honnêtes dans la crainte de Dieu et dans l'amour du devoir. Je les ai perdus très-jeune, et des malheurs qu'il serait trop long de vous raconter ont fait qu'à leur mort je suis resté sans ressources.

Je n'ai pas voulu mendier, et j'ai essayé courageusement du métier de porteur d'eau, parce que c'est un commerce qui ne demande, pour toute mise de fonds, que du

aux marins des avis français qui s'étaient portés au secours de leurs compatriotes.

Assemblée nationale.

Séance du jeudi 16 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

A 2 heures 30, le coup de sonnette du président annonce l'ouverture officielle de la séance. Mais l'on ne paraît pas s'occuper beaucoup des projets à l'ordre du jour. La question politique et l'éventualité du débat qui s'ouvre lundi dominent toute autre préoccupation.

La démission de M. Magne, qu'annonce le *Journal officiel*, est le sujet de toutes les conversations. On ne paraissait pas s'y attendre, et les amis politiques de l'ex-ministre des finances annonçaient que l'honorable député de la Dordogne ne se retirerait que devant un vote approuvant la proposition Wolowski.

La retraite du ministre, qui passait pour représenter, au sein du conseil, les idées du groupe de l'appel au peuple, a une signification politique à laquelle on attache une importance particulière.

Le bruit des conversations particulières empêche de rien saisir des incidents ordinaires du début de la séance qui n'ont, d'ailleurs, aucun intérêt politique. Personne n'a réclamé la parole sur le procès-verbal.

Il est donné lecture, au milieu du bruit, d'une proposition de loi tendante à obliger la Banque à ne plus émettre de petites coupures au dessous de 50 fr. — L'urgence demandée par l'auteur de la proposition lui est refusée. Le ministre de la guerre obtient au contraire l'urgence en faveur d'un projet d'organisation du recrutement en Algérie.

Voici à la tribune, avec sa figure juvénile, le marquis de Castellane, qui vient rappeler, avec l'approbation de la droite, ce que la commission d'initiative a fait de sa proposition de prorogation de l'Assemblée, après la discussion du budget.

La commission, aux termes de l'art. 75 du règlement, devait déposer un rapport sommaire dans les 10 jours. Ce laps de temps est écoulé et le député du Cantal n'a reçu d'autre satisfaction qu'un avis lui annonçant qu'il serait entendu mercredi prochain, c'est-à-dire après la discussion du rapport Ventavon.

Le marquis de Castellane voudrait que la commission tint compte des circonstances, et hâtât le dépôt de son rapport.

Le président se joint à l'orateur pour recommander à la commission mise sur la sellette de se conformer à l'art. 75 du règlement. M. Buffet constate cependant que cet article du règlement est tombé en désuétude et qu'on n'en a jamais demandé l'application.

La gauche fait entendre quelques murmures en réponse aux « très-bien » de la droite ; mais l'incident n'a pas d'autre suite.

Autre incident. M. Pascal Duprat pose une question au ministre des affaires étrangères sur l'exécution des capitulations avec l'Égypte. L'orateur du gouvernement déclare qu'il n'a nullement l'intention d'abandonner la défense des intérêts de nos nationaux en Orient, intérêts garantis par des conventions séculaires et au sujet desquels des négocia-

tions sont engagées avec le gouvernement du vice-roi.

Cet autre incident est clos également sans autre forme de procès, et l'on aborde l'autre ordre du jour qui porte d'abord sur la proposition de M. Gouin relative aux annuités payées par l'État aux compagnies de chemins de fer.

Malgré la chaleur, le nombre des députés présents est relativement considérable. Quelques demandes de congé lues par le président au cours de la séance ont été accueillies par des protestations. Le fardeau des travaux parlementaires paraît aux députés fidèles à leur mandat assez lourd pour que personne ne doive s'y soustraire sans raisons sérieuses. Renvoyé à la commission des congés.

L'Assemblée entend d'une oreille assez distraite l'honorable député d'Indre-et-Loire raconter, d'après M. de Franqueville, l'histoire des conventions passées entre l'État et les chemins de fer au sujet des garanties d'intérêts et en retraçant les péripéties variées depuis 1858 jusqu'à ce jour.

M. Gouin place ses calculs sous l'autorité des anciens ministres de l'empire : MM. Fould, Vuitry et Magne qu'il regrette de ne pas voir à son banc ministériel. C'est assez dire que l'honorable député reste sur le terrain financier et administratif et qu'il n'entre dans aucune considération politique de nature à passionner le débat.

Le député tourangeau est depuis 4 ans membre de la commission du budget. Il connaît à fond son sujet et intéresse son auditoire en exposant la situation des divers exercices financiers sous la législation actuelle.

Il développe ensuite son système qui consiste à ouvrir un compte spécial aux compagnies de chemins de fer jusqu'à l'expiration des conventions conclues avec elles par l'État.

Il entre dans tous les détails de son système qui consiste en substance, comme on sait, à payer aux compagnies non pas la somme due par l'État aux termes de ses engagements, mais à leur payer l'intérêt de ces sommes, comme cela avait lieu d'ailleurs depuis l'arrivée aux finances de M. Magne.

Il conclut en rappelant à l'Assemblée l'état des finances qui exige qu'on ménage l'avenir et qu'on rembourse par conséquent la Banque dans le plus bref délai possible, ce que permettrait l'adoption de son amendement.

M. Gouin avait été écouté et applaudi, du moins par les députés de certains bancs du centre gauche et de la gauche. Les mêmes applaudissements se reproduisent, mais cette fois sur les bancs de la droite, lorsque M. Caillaux, ministre des travaux publics, critique le système de MM. Gouin et Poyer-Quertier, où il ne voit qu'un emprunt déguisé et honteux, bref un « expédient. » — C'est le mot de M. Magne.

M. Poyer-Quertier demande la parole. L'honorable orateur évalue à 300 millions le chiffre des garanties dues par l'État jusqu'en 1880, époque de l'achèvement probable des 1600 ou 1700 kilomètres de chemins de fer à construire. C'est l'autorité de M. de Franqueville qu'invoque le ministre contre M. Gouin.

Il résulte de ses explications mêmes que ce n'est qu'un approximatif, puisque les prévisions de l'administration des chemins de fer se trouvent dépassées d'une manière notable et inattendue. Les détails dans lesquels entre l'orateur du gouvernement à ce sujet causent une certaine émotion dans l'auditoire.

La lutte des grandes lignes et des lignes d'intérêt local intéresse en effet beaucoup de nos départements, pour ne pas dire tous.

Le ministre des travaux publics rappelle les services rendus par l'industrie des chemins de fer à l'État et au Trésor, qui touche de ce fait 127 millions de revenus.

Il déclare qu'à son avis il faudra en revenir au système suivi par les grandes Compagnies par suite des mécomptes de tous genres éprouvés par les promoteurs des petites lignes.

Les conséquences de ces erreurs, de ces calculs ne doivent pas retomber sur les populations, d'après M. Caillaux dont, à ce moment, certains députés de la gauche accueillent les paroles par des protestations, et les déclarent dangereuses pour l'avenir.

Le ministre termine en déclarant qu'il n'est pas plus partisan de la proposition Wolowski que de celle de M. Gouin, et qu'il préférerait à la rigueur un emprunt direct, comme le proposait jadis M. Léon Say. Il est applaudi sur quelques bancs du centre droit.

Il est 4 heures 45, et jusqu'ici la question financière a été seule en jeu. Voici M. Poyer-Quertier à la tribune. On peut s'attendre à ce que le débat s'anime sous l'action de la parole colorée et ardente du député rouennais.

(La suite au prochain numéro.)

Laissant de côté la lutte des grandes et des petites lignes, M. Poyer-Quertier aborde le terrain des droits de l'Etat comme créancier des Compagnies et des obligations de ces dernières à l'égard de l'Etat prêteur. L'orateur cite aussi l'activité de M. de Franqueville, mais pour prouver la qualité qu'il attribue aux Compagnies débitrices et de débiteurs solvables de l'Etat.

Le fougueux orateur frappe à droite et à gauche, d'estoc et de taille, et conclut en priant la Chambre de préférer son amendement à celui de M. Wolowski, qui n'est pas lui-même d'ailleurs un adversaire acharné.

M. Mathieu-Bodet demande la parole au nom de la commission du budget. Il est obligé d'attendre pendant dix minutes le silence, qui n'est que relatif, et le rapporteur de la commission combat la proposition au nom du crédit de l'Etat.

Il déclare se rallier, quoique bien à contre cœur, à la proposition Wolowski, qui n'est qu'un pis-aller pour lui.

M. Gouin, se ralliant à l'amendement de M. Poyer-Quertier, qui ne s'applique qu'aux exercices 1874 et 1875, tandis que celui du député d'Indre-et-Loire est général et embrasse l'ensemble des conventions de l'Etat et des Compagnies. Un scrutin s'ouvre et donne pour résultat :

Pour,	205
Contre,	424

L'amendement est rejeté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier, trop tard pour la publier dans le numéro de ce jour, la lettre suivante de M. Lecoy. Nous nous empressons de la donner aujourd'hui, et nous remercions nos regrets de voir l'administration persister dans son système de ne pas livrer à ses commettants le résultat des délibérations du Conseil municipal, afin que chacun puisse apprécier comment sont traitées les questions d'intérêt général et comment sont employés les deniers de la ville. Ce silence prolongé produit un fâcheux effet dans la population; chacun le commente à sa guise, et Dieu sait quel chemin peut faire l'imagination des citoyens, une fois engagés sur la pente des canons!

Voici le texte de la lettre de M. Lecoy :

Saumur, 16 juillet 1874.

Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

Votre journal du 14 juillet contient, à la chronique locale, l'affirmation d'une erreur qui aurait été commise par le rapporteur du budget de 1875, en portant la dette de la Ville à 804,000 fr., tandis que, selon vous, cette dette ne serait que de 500,000 fr.

Je voudrais, monsieur, que vous eussiez dit la vérité : la ville y gagnerait 300,000 fr., et le rapporteur en serait quitte pour avouer son erreur; mais malheureusement vous vous êtes trompé, et le rapporteur a été au-dessous de la vérité.

Votre critique, sur un point si grave, exigeait un nouvel examen de notre dette; il a eu lieu, et voici ce qui en résulte :

Pour solder l'emprunt de 384,000 francs, il nous reste à payer, en 5 annuités, 452.350 f.

Pour solder l'emprunt de 420,000 fr., il nous reste à payer, en 49 annuités, 577.350 »

Sur l'emprunt de 52,000 fr., nous devons encore, 43.920 »

Et enfin, nous commencerons à amortir, en 1875, l'emprunt nécessaire pour la subvention du chemin de fer de Poitiers à Saumur, 40 annuités; au total, 429.500 »

Notre dette est donc, en réalité, de, 903.420 f.

Si l'administration de la guerre accepte la subvention de 100,000 fr. que le Conseil municipal a votée, il faudra ajouter 429,500 francs.

Vos calculs ont produit un écart si grand que je ne crois pas devoir laisser le public partager vos illusions; aussi, je vous prie de me donner, à titre de rectification de chiffres, une place dans votre plus prochain numéro.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

LECOY.

Conseiller municipal.

Demain dimanche aura lieu, à Vihiers, le Concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Voici quels ont été les votes des députés de Maine-et-Loire dans le scrutin sur le projet Magne, repoussé par 404 voix contre 248 :

Ont voté pour : MM. Châtelain, de Cumont, Delavau, Joubert, de la Bouillèrie, de Maillé, Montrieux.

Ont voté contre : MM. de Civrac, Max-Richard.

N'a pas pris part au vote : M. Mayaud.

LE CIRQUE BELL ET HUTCHINSON.

Les habitants de Saumur n'ont pas oublié l'immense succès obtenu ici par le beau cirque Anglo-Américain, qui, au commencement de l'hiver dernier, a séjourné une douzaine de jours dans notre ville. Nous rappelons que la troupe de MM. Bell et Hutchinson reviendra à Saumur ces jours-ci, pour y donner deux représentations seulement, mardi et mercredi prochain.

Nous lui prédisons salle comble pendant ces deux jours, car personne n'a oublié ses merveilleux spectacles, ses clowns si agiles, ses écuyères si gracieuses, et surtout l'incomparable écuyer William Bell.

Le 14 de ce mois, vers une heure après midi, le feu s'est déclaré tout à coup au village de la Carte, commune de Denezé, chez le sieur Raymond, fermier de M^{me} veuve Malécot.

Comme toujours, c'est la grange qui était incendiée, et, par ce temps de sécheresse, il a été impossible de sauver quoique ce soit du bâtiment.

Cet immeuble était assuré à la compagnie la Mutuelle du Mans; mais le fermier, qui a perdu pour 800 fr. de foin et objets divers, ne l'était pas.

La cause de cet incendie est restée inconnue, mais la malveillance y est tout à fait étrangère.

CONSEILS AUX MOISSONNEURS.

Les journées de chaleurs étouffantes comme celles que nous subissons depuis le commencement du mois se reproduiront sans doute pendant la durée des moissons et des récoltes diverses qui vont se faire d'ici à la fin de septembre.

Des chaleurs aussi suffocantes sont très-cruelles pour les moissonneurs et pour les travailleurs des champs. Leur plus grand inconvénient est certainement la soif inextinguible qu'elles provoquent. De nombreuses maladies sont alors contractées par les gens de la campagne.

Sans nous arrêter aux observations de la fraîcheur des boissons et sur les précautions, aujourd'hui très-connues, qu'il importe de prendre pour éviter les refroidissements par l'absorption des liquides, nous parlerons d'inconvénients plus graves encore, parce que leur effet est moins frappant.

L'eau pure peut être funeste. Le vin peut arriver à produire des effets fâcheux sur le travailleur exténué par l'ardeur d'un soleil caniculaire. Aussi, suivant les gens experts, par les grandes chaleurs, le breuvage le plus sain, le plus fortifiant à leur usage, est la tisane de café aiguë par quelques gouttes d'eau-de-vie. Le café en infusion très-légère a l'avantage de soutenir les forces et de ne pas provoquer des sueurs épuisantes, comme tous les autres breuvages, même le vin, à plus forte raison la bière et le cidre. Le café prévient les dérangements d'entrailles et les dysenteries qui, trop souvent, arrachent les faucheuses et les javeuses à leurs travaux en pleine moisson.

Dans tous les bourgs, il y a des auberges qui, pendant les grandes chaleurs, pourraient offrir ou céder à un prix très-modique le marc du café qu'ils débitent aux consommateurs.

De l'eau bouillante jetée sur ce marc produirait une boisson qui, très-légèrement additionnée d'eau-de-vie, peut donner à bien peu de frais une assez grande quantité d'une excellente et bienfaisante boisson.

Le vin, la bière et l'eau ont cet inconvénient grave de devenir répugnants dès qu'ils sont tièdes. La fraîcheur est une condition essentielle pour qu'ils procurent quelque satisfaction au travailleur altéré qui les absorbe.

La tisane de café a cet avantage incontes-

table d'être également agréable, qu'elle soit tiède, froide ou chaude. C'est un des caractères de l'arôme du café, de se développer également bien à une grande variété de degrés de température.

Enfin, par les grandes chaleurs, les agriculteurs doivent toujours avoir dans la petite pharmacie de leur ferme du laudanum. Aussitôt qu'un des ouvriers est atteint de dérangements d'intestins, on peut lui en administrer quelques gouttes dans sa boisson, et le plus souvent on arrive à éviter ainsi la création de foyers épidémiques.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 19 juillet 1874.

A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. Honneur aux Basses (marche)..... ZIEGLER.
2. Annetta (schottisch)..... TILLIARD.
3. Marietta (mazurka)..... TILLIARD.
4. Ouverture des Aveugles de Toledo..... MÉHUL.
5. Fleur de Mai (polka)..... COUTURIER.
6. Le 29^e Mobiles (Maine-et-Loire), marche..... A. VOISIN, ex-capitaine.

Variétés.

De la perte des dents chez l'homme.

Parmi les nombreuses infirmités dévolues en partage à l'espèce humaine, une seule n'éveille qu'une commisération moqueuse, et celle-là, c'est l'infirmité dentaire.

Lorsque vous rencontrez un grand garçon de vingt ans qui n'a conservé sur la façade dentaire que trois ou quatre dents allongées, noirâtres, oscillant comme un balancier d'horloge, sous la simple pression de la langue, est-ce une compassion vraie que vous ressentez ?

Tout d'abord, ce témoignage irrécusable de souffrances endurées excite-t-il autre chose qu'un sourire réprimé à grande peine ?

Non. — Vous ne songez pas sur le champ à tout ce que cet homme a souffert; la réflexion fera naître la pitié, mais au premier moment vous ne voyez que l'effet comique produit, dans cette bouche dévastée, par la langue qui cherche à passer à travers les créneaux de cette denture, par cette prononciation sibilante, par ces jets intempestifs de salive qui vous invitent à vous tenir à l'écart.

Il existe entre le physique et le moral une corrélation qui ne saurait être mise en doute. Supposez un jeune homme comme celui que nous venons de dépeindre, pensez-vous qu'il puisse être heureux ?

Sa préoccupation incessante est de dissimuler son infirmité.

Il ne sourira pas, il sait que son sourire n'est qu'une ridicule grimace; c'est à peine s'il osera parler, il se sent trahi par sa prononciation; dans sa bouche, la phrase la plus spirituelle n'est que burlesque. Quelle saveur les mets ont-ils pour lui? Il ne peut mâcher et ses digestions laborieuses, récalcitrantes, le poussent à l'hypocondrie.

Allons plus loin. Si ce jeune homme a besoin de travailler pour vivre, son infirmité ne l'empêchera-t-elle pas souvent d'obtenir les emplois auxquels ses capacités lui donnent droit de prétendre ?

Combien lui seront fermés de ces administrations, de ces comptoirs de l'industrie où il faut payer de sa personne.

C'est avec juste raison qu'on a dit : En France, une figure belle ou seulement régulière est une recommandation muette (1).

En face de ces faits, n'est-il pas permis de formuler cet aphorisme qui, s'il touche au jeu de mots par la forme, n'en contient pas moins une désolante vérité : « Les dents tiennent une place dans la bouche et dans la vie. »

Faut-il encore insister sur la nécessité d'avoir recours à la prothèse dentaire qui met à même de réparer les erreurs de la nature? Saint Jérôme raconte qu'il s'était fait lier deux dents irrégulières pour mieux prononcer l'hébreu. Si ces deux dents lui

(1) C'est un bienfait de la nature que d'avoir reçu une de ces physionomies heureuses qui vont droit au cœur, qui inspirent au premier coup d'œil la confiance, comme la beauté inspire l'amour, et qui dispensent l'honnête homme de passer par la longue route de l'estime pour obtenir l'intérêt qu'il mérite (Saint-Germain).

avaient manqué, nous sommes autorisés à croire qu'il les aurait fait remplacer.

ACHILLE.

Dernières Nouvelles.

On lisait hier dans le Soir :

« On nous assure qu'à la suite de dissentiments qui auraient surgi entre les membres du cabinet au sujet de la politique générale, M. de Fourtou aurait donné sa démission. On ajoute que l'honorable ministre de l'intérieur est résolu à résister à toutes les instances faites pour le retenir. »

La correspondance Havas télégraphie de Versailles :

« Il se confirme que des dissentiments ont éclaté dans le cabinet relativement à la politique générale. On ne pense pas toutefois que, en dehors de la retraite de M. Magne, il y ait d'autres modifications ministérielles avant la discussion qui aura lieu lundi. »

On nous écrit de Versailles :

La nouvelle de la démission de M. de Fourtou, bien qu'elle ne soit pas officiellement confirmée, produit une vive émotion dans les couloirs. L'honorable ministre de l'intérieur représentait dans le cabinet la politique la plus nettement septennaliste, la plus dégagée de toute arrière-pensée.

Dans la pensée de M. de Fourtou, le Septennat devait se tenir rigoureusement en dehors et au-dessus de tous les partis quels qu'ils fussent et faire respecter de tous, avec la même énergie, les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Cette politique, paraît-il, n'ayant point obtenu l'adhésion complète et sans réserve de tous les membres du cabinet, M. de Fourtou aurait pris le parti de se retirer.

On assure que M. Magne a particulièrement insisté auprès de M. de Fourtou pour le déterminer à conserver son portefeuille.

L'honorable ministre des finances aurait représenté à son collègue de l'intérieur que la simultanéité des deux démissions donnerait lieu à des interprétations erronées, sans doute, mais non moins fâcheuses et regrettables.

M. de Broglie s'est rendu hier à une heure au cabinet de M. de Fourtou, au ministère de l'intérieur, à Versailles, et a eu avec l'honorable ministre démissionnaire un très-long entretien.

On assure que le maréchal éprouve une grande répugnance à faire subir à son ministère la transformation dont la seule perspective a suffi à provoquer la retraite de M. de Fourtou.

Le maréchal ne se dissimule pas, d'une part, l'hostilité qu'un ministère purement centre droit rencontrerait sur les bancs de la droite et du groupe de l'appel au peuple; il sait, d'autre part, combien serait éphémère le concours que les gauches accorderaient tout d'abord à un tel ministère.

M. de Mac-Mahon se montrerait surtout très-touché des difficultés nouvelles qu'un remaniement du cabinet introduirait dans la discussion des lois organiques de ses pouvoirs.

On assure, au dernier moment, que le maréchal, après avoir demandé à M. de Fourtou quelques heures de réflexion, a catégoriquement refusé d'accepter la démission de l'honorable ministre.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Vacances de 1874.

AVOIR UNE BONNE MONTRE et ne pas la payer,

C'EST TENTANT, surtout quand on y arrive par les voies honnêtes. L'une de ces voies et la plus sûre est celle que Paris-Journal ouvre à ses abonnés.

En effet, toute personne qui payera 16 fr. comptant et qui enverra trois bons de 16 fr. chacun payable au commencement de chacun des trois trimestres ultérieurs, recevra d'abord pendant une année un abonnement au Paris-Journal, puis une excellente

Montre à remontoir

systèmes Bréguet et Roskopf.

Ecrire 9, rue d'Aboukir, Paris.

M. ACHILLE, dentiste de Paris, professeur de prothèse dentaire, spécialiste pour le remplacement des dents, 12, rue du Petit-Maure, Saumur.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Ving-tsix ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.
M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — — du soir.
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	665	5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	88	80	»	Crédit Mobilier.	280	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	502	50	»
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	551	25	1 50	Société autrichienne, j. janv.	711	25	»
5 % Emprunt 1871.	97	45	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	331	25	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	217	»	»	Est, jouissance juillet.	515	»	»	Orléans.	294	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	430	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	887	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	291	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	480	»	»	Midi, jouissance juillet.	620	»	»	Est.	285	75	»
— 1865, 4 %.	30	»	»	Nord, jouissance juillet.	1056	25	»	Nord.	303	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	271	25	»	Orléans, jouissance octobre.	856	25	»	Ouest.	286	25	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	271	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	550	»	»	Midi.	291	»	»
Banque de France, j. juillet.	3730	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	258	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	742	50	»	Vendée.	255	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	20	»	»	Canal de Suez.	470	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	»				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	855	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers omnibus).
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

VENTE PAR LICITATION ENTRE MAJEURS.

Par le ministère de M^r REVERDY, notaire à Cerizay (Deux-Sèvres).
Le vendredi 31 juillet 1874, à midi.
En la salle de la Mairie, à Cerizay.

LA TERRE DE LA LOUISIÈRE

Située commune de Montravers, canton de Cerizay, à quatre kilomètres de la station de Cerizay, chemin de fer de la Vendée; contenance totale: 189 hectares environ.
Château nouvellement construit, avec vastes dépendances, jardin potager, parc à l'anglaise, de 13 hectares, admirablement planté. — Cinq fermes; — vastes prairies bordant la Sèvre-Nantaise; le tout parfaitement aggloméré. — Site agréable. — Chasse, Pêche. — Belle route traversant la terre avec deux jolies avenues.
Mise à prix: 450,000 fr.

DEUXIÈME LOT:
Ferme des Basses-Roches-Migeon, commune de Cirière, canton de Cerizay; contenance: 49 hectares.
Mise à prix: 75,000 fr.

TROISIÈME LOT:
Ferme de la Clergerie, située aussi commune de Cirière; contenance: 28 hectares.
Mise à prix: 40,000 fr.

S'adresser audit M^r REVERDY et à M^{rs} Paul BARAJON et JOGUET, avoués à Bressuire (Deux-Sèvres). (301)
Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 2 août 1874, à midi.
En l'étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Temple, n° 12.
Mise à prix: 4,000 fr.
S'adresser audit notaire. (301)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine, ANCIENNE MAISON LELIÈVRE A Distré.
Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.
S'adresser à M^{rs} LELIÈVRE, à Distré. (171)

Etude de M^r GLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^r CLOUARD, notaire. (314)

FAILLITE V. DE FOS-LETHEULLE et FILS.

AVIS DE RÉPARTITION D'UN NOUVEAU DIVIDENDE.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V. De Fos-Letheulle et Fils sont prévenus qu'un quatrième dividende de 6 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 25, 24, 25, 27, 28 et 29 juillet 1874, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 43.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers aux lieux, jours et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir:
Le 25 juillet, pour les lettres A et B.
Le 24 juillet, pour les lettres C et D.
Le 25 juillet, pour les lettres E, F, G, H.
Le 27 juillet, pour les lettres I, J, K, L, M, N.
Le 28 juillet, pour les lettres O, P, Q, R, S.
Le 29 juillet, pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.
Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V. De Fos-Letheulle et Fils, GUÉRIN, PROUST, MULOT. (299)

MAISON A LOUER

Présentement. S'adresser à la Reiraite. (213)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE 1° UNE MAISON Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10; 2° UNE AUTRE MAISON Sise aussi à Saumur, même rue, n° 12.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r MÉHOUS, notaire.

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges, joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rotier.
Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN PLÂTRIER, Rue d'Orléans, à Saumur.
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article Cheminées de marbre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HUBLOT MENUISIER, Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

JE GARANTIS La destruction complète des puces et punaises, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 5 fr. 25 c. en timbres. S'adresser à M. J.-H. MORAY négociant, à Tourcoing (Nord).
même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 24,000 Obligations de 500 Francs DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU NORD-EST Portant intérêt annuel de 15 Francs Payables par semestre les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre de chaque année REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS PAR TIRAGES ANNUELS L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIS moitié par l'ETAT et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1874. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la Banque Franco-Hollandaise.
Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.
Elles sont offertes en souscription publique au prix de 258 fr. 50 c., jouissance du 1^{er} octobre 1874.

PAYABLES En souscrivant Fr. 28 50 A la répartition, du 1^{er} au 5 août 1874. 130 Au 1^{er} octobre 1874. 100 contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché. A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt. Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre

définitif coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET 1874 A PARIS:

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE 63, rue Saint-Lazare, de 10 h. du matin à 4 h. du soir.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable.

CHARPIGNON se charge de servir dans les repas et noces, à la ville et à la campagne; de froiter et entretenir les parquets. S'adresser à l'angle des rues du Temple et Pavée, n° 2, à Saumur.

BAINS DE MER
DES
SABLES-D'OLONNE
Trafic direct par les Chemins de fer de la Vendée.

LES TABLETTES D'UNE COSMOPOLITE

JOURNAL LITTÉRAIRE ET ILLUSTRÉ Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal traitant à la fois de nouvelles du jour, de fantaisies, de voyages, de modes, s'occupant de littérature, de sciences, de beaux-arts, de théâtre, etc., prendra sa place à la fois au salon et au foyer de la famille.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
PARIS (UN AN) 8 fr.
ET DÉPARTEMENTS: (SIX MOIS) 4 50
Etranger le port en sus.

S'adresser, pour les abonnements et tous les renseignements concernant le JOURNAL, A LA DIRECTION, 11, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 11, à Paris N. B. — L'Administration se charge également de l'exécution de tous modèles de modes. (332)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.